



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°21 - DCM-2026040721**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : -  
Abstentions : -

**Objet :**  
**ADAPA : élection  
des délégués du  
Conseil et du  
CCAS**

L'an deux mille-vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

**Date de convocation** : 30 mars 2026

**Membres présents** :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

**Membres représentés par pouvoir** :

M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Irène ITHURSARRY  
Mme Fabienne GOYENETCHE donne pouvoir à M. Mathieu HORN  
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Ange THEBAUD

**Rapporteur** : Monsieur Mathieu HORN, *Maire*

En vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33 ;

**Considérant** la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment celle de l'Association d'Aide Aux Personnes Agées (ADAPA), gestionnaire de la maison de retraite A Noste le Gargale.

Il est proposé de désigner 2 délégués : 1 représentant de la Commune et 1 représentant du CCAS, avec voix consultative suivant les statuts ;

- Mme Irène ITHURSARRY, représentant la Commune
- Mme Fabienne GOYENETCHE, représentant le CCAS

Où l'exposé de Monsieur Mathieu HORN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix par vote à main levée :

- ELIT comme représentantes au sein de l'Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA)
  - Mme Irène ITURSARRY, au titre de la Commune
  - Mme Fabienne GOYENETCHE, au titre du CCAS

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 07/04/2026

Le Maire,  
M. Mathieu HORN



La Secrétaire,  
Mme Marie-Ange THEBAUD

